



**Réseau des enseignants du primaire en résistance**

[www.resistancepedagogique.org](http://www.resistancepedagogique.org)

## **Historique de l'affaire Alain Refalo**

### **La lettre *En conscience, je refuse d'obéir !***

Le 6 novembre 2008, Alain Refalo, professeur des écoles à l'école Jules Ferry de Colomiers (Haute-Garonne) adresse une lettre à son inspecteur de circonscription intitulée "En conscience, je refuse d'obéir"<sup>1</sup>. Dans cette lettre, il dénonce les dernières « réformes » imposées par Xavier Darcos dont il estime qu'elle vise à déconstruire l'école publique. Il annonce notamment qu'il refuse d'appliquer les nouveaux programmes et qu'il continuera à travailler dans l'esprit des programmes de 2002. Il précise également qu'il détournera le dispositif de l'aide personnalisée pour mettre en place une activité théâtre pour tous les élèves.

Publiée le lendemain sur le blog *Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école*, créé trois semaines auparavant, la lettre se diffuse comme une trainée de poudre sur internet. De nombreux sites et blogs la publient intégralement. En quelques semaines, la lettre sera visitée plus de 50 000 fois sur le blog *Résistance pédagogique* et plus de 200 sites et blogs la reprendront intégralement.

Lundi 10 novembre, trois jours après la publication sur internet de la lettre, le Ministère de l'Education Nationale demande à l'inspection académique de la Haute-Garonne d'ouvrir une enquête administrative sur cette affaire. Le soir même, Alain Refalo est convoqué à l'Inspection de circonscription où il s'entretient durant 1h30 avec l'Inspecteur d'académie adjoint et l'inspecteur de circonscription destinataire de la lettre. L'entretien est cordial, mais tendu. Il est demandé à Alain Refalo de confirmer oralement ce qu'il a écrit et de préciser ses motivations.

Dans les jours qui suivent la diffusion de la lettre, l'affaire est médiatisée par la presse régionale, puis nationale. L'inspecteur d'académie déclare dans les médias que la sanction peut aller du blâme à la révocation. Il met en cause l'intégrité professionnelle d'Alain Refalo, en déclarant que ses élèves seront sanctionnés car ils ne suivront pas les nouveaux programmes. Quelques jours plus tard, et à deux reprises, les syndicats de l'Education Nationale refusent de siéger lors de réunions statutaires à l'Inspection Académique et au Rectorat, devant les refus de l'inspecteur d'académie et du Recteur de ne pas s'engager clairement sur l'absence de sanction à l'encontre d'Alain Refalo.

Les cinq syndicats rédigent une pétition de soutien à Alain Refalo qui est mise en ligne sur le site du SNUipp31. Les parents d'élèves de la classe d'Alain Refalo se réunissent le mardi 18 novembre en sa présence. A l'issue de cette réunion, ils rédigent une lettre de soutien qui répond point par point aux propos de l'Inspecteur d'académie. Cette lettre sera signée par tous les parents de la classe et envoyée à l'inspecteur d'académie.

### **Sanctions financières et professionnelles**

Entre le mois de novembre 2008 et le mois de mars 2009, l'inspecteur de l'Education Nationale s'est rendu à cinq reprises dans la classe d'Alain Refalo sur le temps de l'aide personnalisée. Alain Refalo anime durant ces deux heures hebdomadaires un atelier théâtre en demi-groupe classe. Ce qui permet à tous les élèves, une heure par semaine, de bénéficier de ce travail artistique qui met en jeu plusieurs compétences : concentration, écoute, mémorisation, respect des consignes, expression orale, diction, expression corporelle, coopération.

---

<sup>1</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1030669.html>

Le 21 janvier 2009, Alain Refalo est convoqué à l'inspection académique de la Haute-Garonne. Il lui est signifié une sanction financière de retrait de 2 jours de salaire par semaine à compter du 5 janvier pour "service partiellement non fait" à propos de l'aide personnalisée.

Le 28 janvier, l'Assemblée départementale de la Haute-Garonne adopte une motion de soutien à Alain Refalo et aux enseignants en résistance<sup>2</sup>.

Le 29 janvier, un rassemblement de soutien a lieu devant l'Inspection Académique de la Haute-Garonne réunissant 500 personnes. A cette occasion, Alain Refalo exprime sa détermination à poursuivre ce légitime combat qui est désormais un combat collectif (plus de 2 000 enseignants-désobéisseurs sont recensés) et annonce qu'il poursuit son action de désobéissance dans l'intérêt des élèves.

Le 4 février, lors de la CAPD, nouvelle sanction, professionnelle, cette fois. L'inspecteur d'académie refuse à Alain Refalo une promotion au grand choix dans le tableau d'avancement du corps des professeurs des écoles. Le 5 février, un rassemblement devant l'inspection départementale à Colomiers réunit 200 personnes qui tapissent la façade de l'inspection d'affichettes de soutien.

Le 20 février, l'écrivain Jean-Marie Muller écrit une longue lettre ouverte à l'Inspecteur d'Académie de la Haute-Garonne<sup>3</sup> dans laquelle il lui suggère d'ouvrir la voie du dialogue. Le 2 mars, l'ancien ministre de l'Education Nationale, Jack Lang écrit à Xavier Darcos pour lui demander de reconsidérer les sanctions prises à l'encontre d'Alain Refalo et d'ouvrir la voie au dialogue entre les inspecteurs et les enseignants.

Le 12 mars, au lendemain de la 3<sup>ème</sup> journée nationale de la désobéissance, Alain Refalo est convoqué à l'Inspection Académique. Il est reçu par l'Inspecteur d'Académie adjoint qui lui explique que les décisions prises (retrait de salaire, refus de promotion) ne sont pas des "sanctions". Il l'informe qu'aucune sanction disciplinaire n'est envisagée. Le dialogue semble s'amorcer. Alain Refalo fait part de son souhait de le poursuivre directement avec l'inspecteur d'Académie.

Le 20 mars, le conseil municipal de Toulouse adopte un vœu de soutien à la résistance pédagogique des enseignants du primaire et demande au gouvernement de suspendre toutes les mesures répressives à mon encontre.

Le 20 mars, Alain Refalo reçoit un nouveau rapport de visite de son inspecteur (le 5<sup>ème</sup>). Indigné par le contenu de ce rapport, Alain Refalo écrit, le 23 mars, une nouvelle lettre à son inspecteur, "Monsieur l'inspecteur, soyez loyal, mais non servile", rendue publique sur le blog *Résistance pédagogique*.

Le 17 mai, au plateau des Glières en Haute-Savoie, Alain Refalo, invité par l'association *Citoyens Résistants d'hier et d'aujourd'hui*, prononce un discours<sup>4</sup> devant 4 000 personnes et reçoit le soutien chaleureux de Raymond Aubrac et Stéphane Hessel.

Le 28 mai, Alain Refalo écrit une lettre au ministre Xavier Darcos dans laquelle il lui soumet une proposition signée d'une dizaine d'enseignants en résistance afin de sortir de l'impasse où est enfermé le dispositif de l'aide personnalisée. Cette proposition d'aménagement de la circulaire qui régit le dispositif ne reçoit aucune réponse.

Le 18 juin, les élèves de la classe d'Alain Refalo présentent leur spectacle théâtral devant les parents d'élèves qui le remercient chaleureusement.

### **Commission disciplinaire**

Le 24 juin, un huissier de justice apporte à l'école Jules Ferry de Colomiers une lettre de convocation pour une commission disciplinaire qui se réunira le jeudi 9 juillet à 15h à l'inspection académique. Les faits reprochés sont les suivants :

---

<sup>2</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1142769.html>

<sup>3</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1170238.html>

<sup>4</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1281977.html>

- Refus d'obéissance
- Manquement au devoir de réserve
- Incitation à la désobéissance collective
- Attaque publique contre un fonctionnaire de l'Education Nationale

Le 25 juin, une pétition intersyndicale de soutien est mise en ligne sur le site du SNUipp31 et un comité de soutien, présidé par Patrick Jimena, se met en place.

Le 2 juillet, devant l'Inspection de l'Education Nationale de Colomiers, 250 personnes se rassemblent en soutien à Alain Refalo. Soutien du SNUipp 31, de la FCPE, de Toulouse Libertés et de la Ligue des droits de l'homme. Ce jour-là, un recours est déposé au Tribunal Administratif de Toulouse pour contester les 28 jours de retrait de salaire.

Le 8 juillet, trois anciens grands Résistants, Raymond Aubrac, Walter Bassan et Stéphane Hessel adresse une lettre ouverte<sup>5</sup> à l'inspecteur d'académie de la Haute-Garonne demandant de ne pas sanctionner Alain Refalo.

Le 9 juillet, jour de la commission disciplinaire, plus de 500 personnes se rassemblent devant l'inspection académique de la Haute-Garonne. Pierre Cohen, député-maire de Toulouse, prend la parole et apporte son "soutien sans condition" à la démarche de désobéissance des enseignants qui oeuvrent pour sauver le service public d'éducation. La commission disciplinaire se réunit de 15h à minuit. Alain Refalo est défendu par les avocats Alain Mila et Nicolas Galon, et l'écrivain Jean-Marie Muller. Le lendemain, l'inspecteur d'académie annonce lors d'un point de presse que la décision sera prise dans les prochains jours.

Le 24 juillet, la sanction tombe : Abaissement d'un échelon, sanction de catégorie 2. Ce jour-là, Alain Refalo publie une déclaration<sup>6</sup> sur le blog *Résistance pédagogique* : "Ne nous résignons pas. Osons dessiner, dès aujourd'hui, un à-venir pour l'école aux couleurs de la générosité et de l'espérance".

Le Comité de soutien lance un appel à la solidarité pour soutenir financièrement Alain Refalo.

A la fin du mois de juillet 2009, un recours est déposé auprès de la commission de recours du Conseil Supérieur de la fonction publique de l'Etat (CSFPE).

Le 15 janvier 2010, Alain Refalo publie aux éditions des Ilots de résistance un ouvrage intitulé « *En conscience, je refuse d'obéir. Résistance pédagogique pour l'avenir de l'école* » dans lequel il analyse les réformes de l'école primaire et expose la lutte des enseignants-désobéisseurs.

Le 6 octobre à Carcassonne, Alain Refalo conduit une délégation des enseignants du primaire en résistance qui rencontre une délégation du Syndicat national des inspecteurs de l'Education Nationale (SI.EN-UNSA). Cette rencontre historique se veut un signe vers la voie de l'apaisement sur le terrain entre IEN et enseignants en résistance.

Le 14 octobre, Alain Refalo est auditionné par la commission de recours du Conseil Supérieur de la Fonction Publique de l'Etat (CSFPE) à Paris. A l'issue de cette audition, la commission émet une recommandation demandant de substituer à la sanction d'abaissement d'échelon celle du blâme.

Le 24 novembre, l'inspecteur d'académie de la Haute Garonne refuse de suivre la recommandation du CSFPE.

---

<sup>5</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1349056.html>

<sup>6</sup> <http://resistancepedagogique.blog4ever.com/blog/lirarticle-252147-1369941.html>